

## CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD MAURICE PEIGNE GHRE

Février 2025

### TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

#### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart 01	1 - Gouvernance	<b>Prescription 01</b>	Élaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Écart 02	1 - Gouvernance	<b>Prescription 02</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 03 Remarque 03	1 - Gouvernance	<b>Prescription 03</b>	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF) à l'appui de la fiche de poste qui sera élaborée.	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur Fiche de poste du médecin coordonnateur
Remarque 01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 01</b>	Élaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		

Remarque 02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 02</b>	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarques 04 et 05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 03</b>	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants prévoyant un compagnonnage pour les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque 06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 04</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque 07	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 05</b>	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque 08	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 06</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		